



AUTORISATION PARENTALE DE VOYAGE

Toute personne n'ayant pas encore fêté son 18^e anniversaire mais âgée d'au minimum 16 ans doit obligatoirement présenter une autorisation de voyage signée par les parents ou le représentant légal. Nous vous remercions de bien vouloir compléter et signer le document d'approbation ci-dessous et en faire parvenir une copie à Ernest Marti SA. Le/la jeune voyageur/voyageuse doit conserver l'autorisation originale dans ses documents de voyage et la présenter lors du check-in à l'hôtel.

AUTORISATION DE VOYAGE POUR MINEUR(E) NON-ACCOMPAGNE(E)

Nom et prénom du représentant légal du jeune:

Autorise(nt) leur fils/leur fille:

Nom:

Prénom:

Date de naissance:

Rue.:

NPA:

Localité:

A entreprendre le voyage à:

et de voyager sans notre/mon accompagnement.

Date de départ:

Nr. de réservation:

Lieu, date:

Signature du représentant légal:

Copie du formulaire à envoyer à: Ernest Marti SA, Brühl 11, 3283 Kallnach